

Règlement du 2^{ème} concours photo national

Aquarium des Curieux de Nature Belle-Isle en Terre

Fort du succès de son précédent concours, organisé en 2011, ayant réunis 110 participants des quatre coins de la France, l'Aquarium des Curieux de Nature de Belle-Isle en Terre (Côtes d'Armor, Bretagne) organise la deuxième édition de son concours photo.

1. Préambule

Ce concours photo est organisé par l'Aquarium des Curieux de Nature de Belle-Isle en Terre et l'association Eau et Rivières de Bretagne.

2. Thème

Pour cette deuxième édition du concours photo le thème est :

« L'estuaire sous toutes ses formes »



Ce thème reste à la libre interprétation de chacun (faune de l'estuaire, flore de l'estuaire, patrimoine, paysage, bateaux, activités humaines...).

Il n'y a aucune limitation géographique, les clichés peuvent avoir été réalisés partout dans le monde.

3. Déroulement du concours

Les participants peuvent soumettre un maximum de deux photos.

Le concours commence le 1er janvier 2014 et se termine le 20 Juin 2014 (date limite de réception des clichés).

Les photos déposées seront examinées par un jury composé de membres de l'association pour une sélection entre le 23 et le 25 Juin 2014.

Aquarium des Curieux de Nature
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 Belle-Isle en Terre 02 96 43 08 39

20 photos seront sélectionnées par ce jury et seront exposées à l'aquarium des Curieux de Nature dans la salle d'exposition durant l'été 2014.

Les auteurs des 20 clichés sélectionnés se verront offrir un pass familial annuel pour l'Aquarium des Curieux de Nature. Les gagnants de ce concours se verront remettre un prix :

- 1er prix : Le livre Estuaire-Monumental Nature d'Eric Balança et Franck Latraube
- 2ème prix : Le livre Le rêve de l'Anguille d'Eric Feunteun
- 3ème prix : Un bon d'achat de 15€ valable à la boutique de l'Aquarium des Curieux de Nature

4. Aspects techniques

La prise de vue des photos doit être numérique.

La taille des fichiers doit être comprise entre 2 et 10 mégaoctets.

Dans tous les cas, le participant enverra son bulletin de participation et ses clichés sous format numérisé à la boîte mail suivante : concoursphoto2014@hotmail.fr

5. Informations générales

Les participants autorisent en cas de sélection et en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. En participant au concours, vous vous engagez à ne fournir que des photos dont les droits d'auteur vous appartiennent. Les membres organisateurs ne peuvent être tenu responsables du non respect des droits d'auteur par l'un des participants au concours.

L'organisateur sera donc susceptible de contacter les participants s'il souhaite pouvoir réutiliser leurs photos sur ses supports de communication.

Nous nous réservons le droit de refuser des photos qui iraient à l'encontre des valeurs humaines (caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant...) et environnementales que nous défendons.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne n'ayant pas respecté ce règlement.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne



Aquarium des Curieux de Nature
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 Belle-Isle en Terre 02 96 43 08 39

BULLETIN DE PARTICIPATION

Concours photo « *L'estuaire sous toutes ses formes* »

Obligatoire pour tout participant au concours photo

Nom

Prénom

Titre des photos (avec le lieu de prise de vue)

1.

2.

Adresse

Numéro de téléphone

Mail

Je, soussigné

Autorise la publication et impression des images proposées pour l'exposition intitulée « *L'estuaire* », dont je déclare formellement être l'auteur.

Je certifie qu'il n'y a pas d'opposition légale (droit d'auteur, droit à l'image, droit des personnes) à leur diffusion.

La ou les photos restent la propriété de leur auteur. J'autorise l'organisateur du concours à utiliser mes clichés dans le cadre de l'exposition et à me recontacter s'il souhaite en faire usage dans un autre cadre (internet, presse ou autre...)

Je garde un droit de rétractation avant impression si l'ensemble du projet ne me satisfaisait pas.

De son côté, le jury garde un droit de refus des images si celles-ci ne correspondraient pas aux normes techniques demandées ou portaient atteinte aux valeurs humaines et environnementales défendues par l'association organisatrice.

Fait à :

Le :